

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2016

M. Jean-Luc DAVY, Président, souhaite la bienvenue aux délégués titulaires et suppléants et ouvre la séance.

Il précise que des efforts ont été réalisés pour améliorer les conditions d'organisation de la réunion et l'accueil des élus, tant en ce qui concerne la configuration de la salle qu'en matière d'équipements vidéo. L'actuelle salle de session du Siéml ne permet pas d'installer autour de la table les 54 membres du nouveau comité syndical. Comme il tient néanmoins à accueillir les délégués dans les locaux du Siéml, il annonce que la prochaine séance se tiendra à Ecoflant, avec en test, un aménagement temporaire de la salle de façon à accroître la capacité d'accueil. En parallèle, une réflexion est en cours afin de savoir si, à plus ou moins long terme, il conviendra de réaliser des travaux plus importants ou de modifier le mobilier pour augmenter la jauge.

Par ailleurs, dans la continuité des efforts de communication initiés, M. Davy indique que les délégués suppléants auront progressivement accès aux mêmes outils d'information que ceux mis à disposition des délégués titulaires.

Il annonce un ordre du jour particulièrement chargé, avec notamment l'adoption du budget 2016 et un certain nombre de délibérations opérationnelles, en attente depuis plusieurs semaines.

Avant de débiter la présentation des rapports et des différents points délibératifs, il donne quelques informations liminaires. La réunion de la commission d'ouverture des plis (COP) dans le cadre des délégations de service public (DSP) s'est tenue le matin même dans le cadre du projet d'alimentation en gaz naturel des communes d'Angrie et de Candé. Trois entreprises se sont portées candidates (Soregies, Grdf et Antargaz). Leurs offres vont être analysées dans les jours à venir. Il convient de souligner que le nombre d'offres est relativement important si on le compare à celui de précédentes consultations. C'est donc la première fois que la concurrence va pouvoir autant s'exprimer sur ce type de dossier.

M. Davy indique que la Conférence départementale issue de la loi Nomé de décembre 2010 se tiendra l'après-midi même à la Préfecture et souligne le bel exemple de coopération entre le Siéml et Erdf, les deux maîtres d'ouvrage, afin de co-construire les programmes d'investissement sur le réseau de distribution publique d'électricité du Maine-et-Loire.

Enfin, une réunion publique se tiendra à Soulaines-sur-Aubance le 23 mars prochain à 20 h 30 à l'initiative du maire, Michel Colas, dans le but de rassurer les usagers quant à l'innocuité du compteur Linky.

Conformément à ce qui a été annoncé en début de séance, des actions de modernisation des systèmes d'information du Siéml ont été menées. M. Davy présente les nouveaux outils web 2.0, à savoir :

- Le nouveau site internet <https://www.sieml.fr> dont l'ergonomie a été totalement revue afin d'augmenter les espaces d'information sur les activités du syndicat. Le site se veut outil collaboratif avec une facilité de mise à jour et l'assurance de disposer d'actualités récentes. Il est également un portail d'accès aux autres applications administratives ou techniques : extranet, intranet, SIG Eclairage Public...,
- Le nouvel extranet dédié aux élus dont les identifiants et mots de passe d'accès ont été communiqués aux délégués présents ce jour. Il s'agit aujourd'hui d'un outil de suivi de la gouvernance (mise à disposition des documents issus des assemblées) et demain, d'un outil de suivi des travaux. L'adresse exacte de ce site extranet est la suivante : on peut parvenir à ce site via la page suivante : <https://www.sieml.fr/reunions-statutaires/>

M. Davy présente ensuite l'ordre du jour et les points soumis au vote des délégués. Il commence par évoquer le compte rendu du précédent comité syndical, qui est approuvé à l'unanimité. Puis il explique que conformément à la décision du 1^{er} mars dernier, trois membres supplémentaires vont être élus ce soir pour siéger aux côtés des Vice-Présidents au sein du comité exécutif élargi, instituant ainsi le Bureau du Siéml. Le Bureau sera chargé de suivre le pilotage des projets du syndicat et de préparer les dossiers présentés au comité syndical.

M. Daniel Chalet, délégué de la circonscription du Lion d'Angers, M. Eric Mignot, délégué de la circonscription de Longué et M. Jean-Louis Roux, délégué de la circonscription de Pouancé se portent candidats.

Les trois candidatures sont acceptées en vue d'élargir à onze le nombre des membres du Bureau. A la suite d'un vote à mains levées opéré selon un scrutin uninominal majoritaire à trois tours, les trois délégués susmentionnés sont chacun élus à l'unanimité.

Le Bureau du Siéml est ainsi composé :

- du Président, M. Jean-Luc Davy,
- des sept vice-présidents, MM. Christian Maillet, Jean-Marc VerchèreE, Jean-Paul Boisneau, Eric Tournon, Pierre Vernot, Philippe Bolo et Adrien Denis,
- des trois membres supplémentaires nouvellement élus, MM. Daniel Chalet, Eric Mignot et Jean-Louis Roux.

M. Davy invite M. Jean-Paul Boisneau, Vice-Président en charge des finances, à présenter le budget primitif 2016, préparé conformément aux orientations budgétaires votées lors du précédent comité syndical.

La synthèse des crédits ouverts en recettes et dépenses est présentée par chapitre et section dans le document de présentation joint en annexe.

M. Boisneau indique que le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à 19,7 millions en section de fonctionnement et à 60,4 millions en section d'investissement.

Le programme de travaux 2016 également présenté en annexe est retenu dans le cadre de l'adoption, à l'unanimité, du budget principal 2016.

Par ailleurs, une autorisation de programme d'un million d'euros destiné à soutenir le FIPEE 21 pour l'année 2016 ainsi qu'un premier crédit de paiement de 260 000 € sont votés.

Le Président est également autorisé à souscrire un emprunt à hauteur de 4,69 millions d'euros pour les travaux du syndicat, à ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 4 millions d'euros au maximum. Le tableau récapitulatif des emprunts contractés par le Siéml est joint en annexe.

Des subventions sont également accordées au Comité d'œuvre sociales du Siéml (18 000 €), aux communes dans le cadre des décorations de transformateurs (2 500 €) et à l'ALEC (7 500 €).

Afin de participer aux charges de fonctionnement du budget annexe IRVE, un crédit de 162 500 € est voté. Puis, pour financer en partie le projet de déploiement des bornes électriques, le budget principal alimentera à hauteur de 800 500 € le budget annexe.

Ce dernier, géré selon la nomenclature comptable M4, est adopté à l'unanimité et s'équilibre pour la section de fonctionnement à 212 000 € tant en dépenses qu'en recettes et à 1 746 000 € pour la section d'investissement.

M. Davy remercie M. Boisneau et invite M. Vernot à présenter les projets d'adaptation des ressources humaines du syndicat afin d'asseoir une nouvelle gouvernance territoriale de l'énergie.

Quatre emplois stratégiques émergents ont été créés et le tableau des effectifs a été modifié en conséquence :

- un(e) chargée de communication et de création graphique,
- un(e) ingénieur en charge de la planification énergétique,
- un(e) ingénieur géomaticien (projet PCRS – Plan corps de rue simplifié),
- un(e) conseiller(e) en énergie partagé.

Puis, en application des dispositions de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale, le Président est autorisé, sur l'exercice budgétaire 2016, à procéder au recrutement d'agents publics contractuels afin de faire face aux accroissements temporaires d'activités et aux possibles besoins de remplacement de fonctionnaires, le tout dans la limite des crédits ouverts au budget primitif.

Après une série de délibérations liées aux fonctions support, le Président demande à M. Verchère de présenter l'avancement des programmes de renforcement 2015 ainsi que les opérations de travaux inscrites au programme 2016 relatives aux renforcements, à la sécurisation et aux effacements des réseaux.

M. Verchère expose l'état d'avancement des travaux 2015 et l'état prévisionnel des travaux 2016.

Ainsi, à ce jour, sur le programme 2015 relatif aux seuls renforcements, 146 opérations ont été engagées dans la limite du montant inscrit au budget, soit 8 565 000 €.

En ce qui concerne les opérations hors programme (renforcements inopinés et augmentation de puissance), 16 opérations ont été engagées pour un montant de 585 800 €, soit au total 162 opérations pour 9 150 800 €.

Quant au programme 2016 présenté en annexe, il recense 183 postes en contrainte.

Pour la sécurisation des réseaux, le programme 2015 à hauteur de 3 555 000 € est entièrement engagé et comporte 49 opérations, achevées à 60 %.

Compte tenu des modifications susceptibles d'intervenir dans les attributions du FACE suite à l'arrêté du Préfet de Maine-et-Loire, il est envisagé de réduire l'enveloppe 2016 par rapport à celle de 2015 et de n'inscrire qu'un crédit de 3,0 M€.

Conformément aux dispositions retenues en commun avec ERDF dans le Programme Concerté de Développement et de Modernisation des Réseaux (PCDMR) le syndicat orientera prioritairement les actions de sécurisation sur les zones identifiées du PCDMR.

Puis, concernant le programme 2015 d'effacement des réseaux des communes reversant au Siéml leur taxe sur l'électricité, il est entièrement engagé en étude. Il se compose de 55 opérations pour 6,6 millions d'euros, dont 4,6 millions d'euros de participation du Siéml. Pour les communes percevant cette taxe, le programme 2015 se compose de 18 opérations représentant 1,9 millions d'euros de travaux dont 475 000 € de participation du Siéml.

Le programme 2016 recense 76 opérations d'un montant de 13,4 millions d'euros pour les communes reversant leur taxe et 8 opérations (1,4 millions d'euros) pour les communes percevant leur taxe.

Pour l'éclairage public, M. Tournon présente le programme de rénovation 2015. Ce dernier a été mis en œuvre sur 90 collectivités pour un montant total de travaux de 2,4 millions d'euros. Le programme de rénovation 2016 enregistre actuellement 115 demandes d'inscriptions répertoriées avant le 1^{er} janvier 2016 dans le document joint en annexe pour un montant de travaux de près de 3,6 M€. Quant aux demandes d'inscriptions recensées après le 1er janvier 2016, elles seront portées sur liste d'attente.

Au titre de la maintenance 2015, le service EPU a géré 91 747 points lumineux et 4 235 armoires, pour 364 collectivités. Toutes les collectivités ont fait l'objet d'un entretien annuel, soit 19 200 appareils « relampés », révisés et entretenus. 823 demandes de dépannages environ ont été traitées via la plateforme de système d'information géographique (SIG) pour 957 en 2014 et 958 en 2013.

Enfin, 168 extensions individuelles de réseaux de distribution publique ont été recensées en 2015 (2 M€) et 95 opérations d'extension collective. Pour 2016, les prévisions sont évaluées à 2,4 millions d'euros pour les travaux d'extensions individuelles et à 3,4 millions d'euros pour les travaux d'extensions collectives.

Après que certains délégués soient intervenus pour faire remarquer que les indications du rapport relatives à l'évolution des prévisions budgétaires 2016 étaient erronées concernant les travaux d'extension de réseau, et à la suite des rectifications matérielles apportées par le service concerné, les délégués ont adopté à l'unanimité les contenus des programmes 2016 de renforcements des réseaux électriques, d'effacements des réseaux et de rénovation du réseau d'éclairage public.

Enfin, le montant de la contribution annuelle forfaitaire retenu à l'unanimité par type de lanterne pour l'entretien préventif de l'éclairage public est établi selon les catégories de lanternes (catégorie A 9,50€, catégorie B 10,50€, LEDS 5,50€). A noter : une minoration de 1 € par lanterne sera appliquée pour les communes reversant la Taxe sur l'électricité au SIÉML.

Le comité syndical a également décidé de solliciter les fonds de concours auprès des communes concernées en matière de travaux et d'éclairage public selon la liste établie et présentée en annexe.

Un dossier relatif à la gestion financière du déploiement des IRVE est présenté par M. Boisneau. Alors qu'une régie de recettes avait été provisoirement créée, il est désormais décidé de procéder à sa suppression afin d'instaurer une gestion par convention de mandat, dispositif rendu possible depuis un récent décret. Elle permettra, en lien avec l'entreprise Bouygues énergies et services (BYES), l'encaissement des produits suivants : abonnement au service par les usagers, coût de connexion aux bornes, coût au temps de connexion, et d'une manière générale, toutes recettes en lien avec l'exploitation et la monétique de ces bornes.

M. Davy aborde ensuite la question de l'octroi des indemnités au nouveau comptable public de la trésorerie d'Angers Municipale, depuis la récente prise de poste de Mme Dick et le départ à la retraite de M. Liogier. Mme Dick, présente, quitte la salle le temps du débat et des délibérations.

M. Touron pose la question de la pertinence et de l'opportunité, pour les collectivités territoriales, de participer à la rémunération d'un fonctionnaire d'Etat, à l'heure où ce dernier se désengage et où des charges de plus en plus importantes pèsent sur les collectivités. Il propose de retenir un taux d'indemnités à 50 %.

M. Chimier et M. Vernot approuvent les arguments précédemment avancés. M. Verchère explique a contrario qu'il convient de considérer que la suppression des comptables publics entraînerait de facto l'obligation pour les collectivités de recruter de nouveaux agents.

Au vu du débat qui s'est engagé, M. Davy propose aux membres de l'assemblée de voter le taux de l'indemnité allouée au receveur selon trois options possibles, soit 0 %, 50 % ou 100 %.

Le Comité Syndical, à la majorité des membres, décide d'accorder au comptable public l'indemnité de conseil prévue par décret au taux de 50 % par an (11 voix 0%, 6 voix pour 100 % et 30 voix pour 50 %). A la suite de ce vote, Mme Dick rejoint l'assemblée et M. Davy poursuit la présentation des prochains sujets de la réunion.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, donne un avis favorable pour attribuer aux communes qui le demandent une subvention de 195 530 € au titre du FIPEE 21 et destinée aux opérations d'économie d'énergie et réparties par opérations (détail en annexe). De plus, les conventions de maîtrise de l'énergie sont prorogées avec les communes de Parçay-les-Pins, Cheffes-sur-Sarthe et La Varenne.

Par ailleurs, les modalités d'exécution du marché d'éclairage public seront modifiées par avenant afin de redéfinir les périmètres d'interventions des entreprises attributaires après la création de communes nouvelles sur le département, d'intégrer les collectivités ayant choisi de transférer au syndicat leur compétence Epu et de créer un nouveau prix pour tenir compte des déplacements au sein des communes nouvelles dont les territoires se sont fortement agrandis. Ce dernier est fixé à 16,90 € au titre des frais de mobilisation et de déplacement de l'équipe entre deux communes déléguées.

M. Touron présente ensuite le projet du Siéml d'adhérer au groupement de commande permettant de géo-référencer par GPS, pour une plus grande fiabilité, le réseau d'éclairage public. Ce géo-référencement permettra également de préparer le fond de plan PCRS (plan corps de rue simplifié) du système d'information géographique de l'éclairage public. En effet, le SIÉML gère l'éclairage public au travers d'un SIG pouvant être consulté par les communes et mis à jour par les entreprises en charge de la maintenance.

Le décret du 5 octobre 2011 impose aux gestionnaires de réseaux sensibles (électricité, gaz, éclairage public), à compter du 1^{er} janvier 2019 sur les communes urbaines et en 2026 sur les communes rurales, à répondre aux déclarations de travaux et déclarations d'intention de commencer des travaux (DT/DICT) en communiquant la position de leurs réseaux avec une incertitude de localisation inférieure à 50 cm, voire 40 cm dans certain cas.

Le comité syndical a décidé, à l'unanimité, d'adhérer au groupement d'achats coordonné par le SyDEV (85) pour une prestation de géo-référencement, sachant que le coût de la détection et du report dans le SIG est estimé à 1 400 € le kilomètre environ.

En parallèle de ce projet spécifique au réseau d'éclairage public, il est également prévu que le syndicat porte le projet de géo-référencement de l'ensemble des réseaux sensibles présents sur le département, en sa qualité d'autorité publique locale compétente dans le cadre d'un partenariat avec ALM, ARDF, GRDF, le Conseil Départemental et les différentes intercommunalités. En effet, pour répondre aux DT/DICT avec une incertitude de localisation inférieure à 50 cm, le géo-référencement du PCRS doit être réalisé avec une incertitude de localisation inférieure à 10 cm. Cela

consiste à géo-référencer (relevés par GPS) certains éléments sur le terrain tels que les rues, trottoirs, bouches à clés, etc...

Par ailleurs, un protocole national a été signé pour déployer des PCRS suivant les spécifications du Conseil national de l'information géographique (CNIG). Le partenariat ainsi proposé permettrait évidemment de mutualiser les coûts inhérents à un tel développement.

Les délégués, à l'unanimité, valident le fait que le Siéml assure la gestion du PCRS sur le département et ont autorisé le Président à lancer une consultation pour bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser une étude de faisabilité du projet.

Le Siéml compte également adhérer au groupement de commande, également coordonné par le Sydev, pour l'achat, la réparation et la destruction de transformateurs. C'est d'ailleurs le Siéml qui a joué pendant de nombreuses années le rôle de coordonnateur de ce groupement, permettant de bénéficier de réductions allant jusqu'à - 27 %.

Le dernier point inscrit à l'ordre du jour consiste à autoriser le Siéml à signer la convention de partenariat 2016 avec l'Agence locale énergie-climat (ALEC) mise en place par Angers Loire Métropole, à reconduire une subvention de 7 500 € et à désigner, après la mise en place du nouveau comité syndical, les représentants du Siéml au sein de l'association. Philippe Bolo est confirmé dans ses fonctions de délégué titulaire, tandis que M. Thierry Tastard, délégué et adjoint au Maire de Saint Barthélémy, est désigné comme délégué suppléant après avoir exposé sa motivation.

Plusieurs informations sont finalement évoquées parmi lesquelles les enjeux relatifs à la constitution de la commission consultative paritaire (dossier inscrit à l'ODJ de la réunion du 1er mars et repoussé), ceux relatifs à la définition du règlement intérieur (dossier inscrit à l'ODJ de la réunion du 1er mars et repoussé), la liste des marchés publics conclus en 2015 (article 133 du Code des marchés publics) et le questionnaire administratif à destination des élus. L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assemblée de son attention. La séance est close à 12 h 30.